

Fiche A et créée le 9 JANV 1922.

Nom : *Lecoutre*
Prénoms : *Jules Louis Marie Auguste* Surnom :

Numéro matricule du recrutement : *618*
Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.
Né le *17 mai 1876*, à *Bonningues*, canton *Calais*, département *du Pas-de-Calais*, résidant à *Bonningues*, canton *Calais*, département *du Pas-de-Calais*, profession *Sans*
fils de *Lois* et de *Joly Emilie*, domiciliés à *Bonningues*, canton *Calais*, département *du Pas-de-Calais*

SIGNALLEMENT.
Cheveux *ch*, sourcils *noirs*
yeux *noirs*, front *ordinaire*
nez *moins*, bouche *ordinaire*
menton *soit*, visage *ovale*
Taille : *1 m. 63* cent. Taille rectifiée : *1 m.* cent.
MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses.)
Bon dispense aîné de 7 enfants
Compris dans la *2*° partie de la liste du recrutement cantonal (*1*° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)
*Incorporé au 48^e Régiment d'Infanterie à Compter du 13 novembre 1897 n° 7518.
Élevé dans la disponibilité le 17 septembre 1898
Caporal le 24 octobre 1898*

Dans l'armée active.
Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).
Dans l'armée active.
Rég^t D'Infant^{ie} de St-Omer
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.
Rég^t de Boulogne
État
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.
Dates. Communes. Subdivisions de région.
D'indication ou de résidence.

Passé dans la *réserve* de l'armée active le *1^{er} juil 1900*

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.
Classe aux A.S. comme préparé des Douaniers à Calais du 12th 1900
Mobilisé le 2th 1914 de l'état de Mobilisation Générale du 1^{er} avril 1914. Arrive le 1^{er} Décembre 1914 au B^{on} de marche des douaniers de Boulogne (5^e Cie) comme soldat.
Demobilisé le 15th 1918 et remis à la disposition de l'Etat des Douaniers à compter du 16th 1918.

Numéro au contrôle spécial du recrutement.
*458
44
7*

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l' du au
A accompli une 2^e période d'exercices dans l' du au
Passé dans l'armée territoriale le

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.
campagne contre l'Allemagne du 1^{er} 1914 au 15th 1915 Jours d'armes.

A accompli une période d'exercices dans l' du au
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le
Libéré du service militaire le *10 novembre 1918*.

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS
la disponibilité de l'armée active. la réserve de l'armée active. l'armée territoriale. la réserve de l'armée territoriale. DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
17 septembre 1898. 1^{er} juil 1900. 1^{er} juil 1910. 1^{er} juil 1916. 1^{er} juil 1922

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1896.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)